

SUD - RATP

Syndicat national des travailleurs du transport
SOLIDAIRES, UNITAIRES ET DEMOCRATIQUES

5 novembre 2002

ELECTIONS DP ET CDEP DU 3 DECEMBRE 2002

Vous êtes certainement au courant de l'émergence de SUD à la RATP. Reconnu représentatif par le tribunal d'instance de Paris 12^e sur les établissements métro ligne 2 et 5, au département SEC et ENVIRONNEMENT, sur les ateliers de ST OUEN et au centre bus de CRETEIL.

SUD a également une très forte audience dans les centres bus, ainsi que sur les départements RER et METRO.

Le travail des femmes et des hommes qui militent à SUD est uniquement tourné vers les besoins des agents.

A SUD, il n'y a pas de permanent et aucune compromission avec la direction.

Malgré nos élus à BUS, METRO, au conseil de prévoyance et aux ateliers, la direction, soutenue par certaines organisations syndicales, nous interdit de présenter des listes au premier tour des élections DP et CDEP du 3 décembre 2002.

Ils appliquent même cette pratique dans les établissements Métro ligne 2 et 5 ou nous avons présenté des listes de candidats au premier tour des élections en décembre 2000.

La direction veut bâillonner SUD en empêchant par tous les moyens notre développement. Une nouvelle fois, elle nous assigne au tribunal pour faire valoir l'article 13/3 du statut.

Cet article protège les syndicats en place en offrant la possibilité de présenter des candidats DP et CDEP au premier tour des élections qu'aux seuls syndicats dit représentatifs sur l'ensemble de la RATP.

Pour SUD, l'article 13/3 est contraire au code du travail, L 421 qui stipule que ces élections sont ouvertes aux syndicats représentatifs dans l'établissement.

Cela fait maintenant 2 ans que nous avons contesté cet article à la cour de cassation ainsi qu'au conseil d'état seul juge en la matière et nous n'avons toujours pas eu de réponse à notre demande.

Nous avons également écrit au ministre des transports de l'époque, M. GAYSSOT pour annuler cette annexe, à ce jour notre contestation est restée lettre morte.

Nous allons saisir le nouveau ministre des transports, peut être aurons nous plus de chance ?

Aujourd'hui, nous demandons à tous les agents de nous soutenir en ne votant pas au premier tour le 3 décembre 2002 afin d'obtenir un second tour le 17 décembre 2002.

Pour obtenir ce second tour, non souhaité par la direction, il faut que le quorum correspondant à la moitié des inscrits ne soit pas atteint, cela permettra d'avoir un second tour de scrutin le 17 décembre 2002 ouvert à tous, y compris les syndicats présents au premier tour.

Ne pas voter le 3 décembre 2002, ce n'est pas fuir ses responsabilités mais au contraire permettre des élections honnêtes et démocratiques dans notre entreprise.

SUD, appelle au non-vote pour que tous les agents aient le droit de se présenter afin de faire valoir leurs opinions dans la démocratie.

Quelles que soient vos propres idées, vous ne pouvez pas mépriser celles des autres.

Il est grand temps que les beaux discours fait par les centrales syndicales s'appliquent réellement à la RATP.

En effet comment peut on se dire démocrate et citoyen lorsqu'on ne dénonce pas l'article 13 / 3 du statut interdisant l'accès aux élections à un syndicat représentatif sur des établissements.

Trouvez vous normal que des syndicats ayant aucune audience et ne faisant aucun travail syndical puissent présenter des candidats ?

Trouvez vous normal d'interdire la présence de représentants syndicaux présents et défendant toute l'année les intérêts des agents à se présenter au premier tour de ces élections ?

Aujourd'hui, aidez nous à dénoncer toutes ces magouilles entretenues par la direction et certaines organisations syndicales..

**Le 3 décembre 2002, faisons tous barrage à ces basses manœuvres.
Ne votez pas, ni par correspondance, ni sur le lieu de travail**